

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
NICE COTE D'AZUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
réunion du mercredi 24 septembre 2008**

La séance est ouverte à 15 h par monsieur Christian Estrosi,
président de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose de désigner monsieur Christophe BARBOSA comme secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal des conseillers communautaires.

M. BARBOSA.- Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs les vice-présidents, mes chers collègues, je vais procéder à l'appel.

Monsieur Christophe BARBOSA procède à l'appel des conseillers communautaires.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Avant de passer à notre première délibération, je voudrais en votre nom à chacune et à chacun d'entre vous adresser nos félicitations - et en même temps les excuser pour leur absence, chacun comprendra pourquoi, puisqu'ils sont retenus par des réunions à la Haute Assemblée - à deux membres de notre assemblée communautaire pour leur élection dimanche dernier aux fonctions de sénateurs des Alpes-Maritimes ; je parle bien évidemment de notre vice-président Louis NEGRE et de notre autre vice-président René VESTRI. Je pense qu'ils méritent nos applaudissements (*applaudissements*).

Ainsi notre communauté sera bien représentée à la Haute Assemblée.

J'en viens maintenant à la première délibération, celle qui concerne la transformation en communauté urbaine et l'approbation de ses statuts.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

o.1 Transformation en communauté urbaine - Approbation des statuts

M. LE PRESIDENT.- Nous arrivons par cette délibération, et en fonction du vote qui interviendra, au terme d'un processus dont je dois dire que depuis la première étape le 26 juin dernier, sur l'ensemble de ces bancs, la contribution de chacun a été constructive, avec des positions un peu en dents de scie mais cela n'a pas d'importance, cette assemblée doit garder la hauteur de vue nécessaire et chacun a su la garder quelles que soient ses réserves et ses positions. Il y a eu des échanges très constructifs ici comme au sein du conseil des maires et dans chacune des réunions que nous avons dû organiser à un rythme particulièrement élevé, je n'y reviendrai pas, chacun connaît désormais les contraintes du calendrier qui nous était imposé.

Je vois en tout cas, en lisant tous les jours ce qui se passe ailleurs, la course effrénée que la communauté d'agglomération de Nantes, présidée par le socialiste Jean-Marc AYRAUD, est en train de livrer, celle que la communauté d'agglomération de Toulouse, présidée également par un nouveau maire socialiste, est en train de conduire dans les mêmes conditions, tandis que nous avons avancé dans un calendrier qui nous garantit ici, le vote que nous prononcerons dans quelques instants étant conforme à tout ce que nous avons validé depuis le 26 juin dernier, d'aboutir à temps pour pouvoir bénéficier du nouveau statut et surtout des dotations de l'État qui lui sont associées et dont nous avons souvent parlé, à compter du 1^{er} janvier prochain, là où les autres, pour ne pas s'être inscrits avec la même réactivité, avec le même calendrier, dans le rythme qui a été le nôtre, n'ont désormais plus cette certitude ni cette garantie.

Je veux très sincèrement remercier les maires et l'ensemble des conseils municipaux d'ailleurs, puisqu'ils y ont tous participé, dans les débats où les délibérations ont été soumises aux conseils municipaux, les membres de vos administrations et notamment vos secrétaires généraux ou vos directeurs des services, dans les réunions techniques qui ont eu lieu tout l'été avec l'ensemble de nos collaborateurs ici, au sein de la Communauté d'Agglomération. C'était un travail pointu, difficile et, aujourd'hui, je veux très sincèrement vous en remercier, non pas pour moi parce que, qu'on aboutisse ou qu'on n'aboutisse pas, si l'on n'aboutit pas cela veut dire que l'on vivra autrement et qu'il faudra chercher d'autres moyens pour essayer d'atteindre nos ambitions, mais nous y arrivons et je pense que c'est une avancée spectaculaire, certains pourraient la qualifier d'historique, mais c'est un mot qui est tellement galvaudé aujourd'hui,

je pense que ce sera en tout cas une des grandes dates de l'histoire de la démocratie depuis 1860 dans le département des Alpes-Maritimes et nous aurons l'occasion de le mesurer dans les années qui viennent.

Après avoir dit cela, je veux rappeler qu'après l'approbation le 26 juin dernier du principe de l'évolution de notre Communauté d'Agglomération en communauté urbaine, c'est ensuite le 29 août que nous avons délibéré pour transférer de nouvelles compétences à la Communauté d'Agglomération. Ces transferts ont été acceptés par vingt et une communes et monsieur le préfet des Alpes-Maritimes a donc pris le 16 septembre un arrêté d'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Je vous remercie encore une fois, chacun d'entre vous, de nous avoir permis de respecter ce calendrier sans lequel le préfet n'aurait pas pu prendre cet arrêté d'extension. Aujourd'hui, nous arrivons à la dernière étape.

Un travail conséquent a été accompli par les maires, les conseillers municipaux et communautaires, cela s'est fait me semble-t-il dans un esprit de confiance mutuelle, dans le respect, dans le dialogue et par l'écoute aussi, et je m'en félicite.

La Communauté d'Agglomération d'aujourd'hui, puisque nous sommes toujours Communauté d'Agglomération mais désormais avec de nouvelles compétences, déjà n'est plus celle d'hier puisque nous exerçons ces compétences. Finalement, ce qu'il y aurait de pire maintenant que nous exerçons ces compétences, ce serait de ne pas franchir la dernière étape que nous allons franchir : nous être dotés des compétences et ne pas prononcer le vote nous permettant de nous doter au 1^{er} janvier prochain des moyens qui les accompagnent ; ce serait la pire des choses. Maintenant, on a été pour, on a été contre ou on s'est abstenu, mais en tout cas si l'on s'est doté des nouvelles compétences sans réclamer les moyens qui vont avec, alors là pour le compte on aurait tout faux.

J'imagine qu'au moins ceux qui ont adhéré au transfert des nouvelles compétences avaient forcément pour arrière-pensée de franchir la dernière étape, et ceux qui se sont abstenus l'ont fait parce qu'ils avaient un signal politique, que je respecte, à adresser, mais en même temps, ils le diront tout à l'heure, une seule question se pose maintenant : prenons-nous, maintenant que nous nous sommes dotés des nouvelles compétences, les moyens dont nous avons besoin pour les assumer ou pas ? En réalité, c'est la seule question posée aujourd'hui.

Vous savez qu'elle concerne les grands dossiers suivants, pour mémoire :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire
- l'aménagement de l'espace communautaire
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- la politique de la ville
- la gestion des services d'intérêt collectif
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie

Les statuts soumis à votre approbation fixent pour, certaines d'entre elles, leur contenu exact.

Nous avons précisé le contenu, nous ne sommes pas allés dans tout le périmètre, et je vous en précise notamment les contours parmi les derniers arbitrages rendus, puisque les maires ont choisi de proposer le transfert notamment de la compétence du chauffage urbain, vaste sujet dont on dit « c'est terrible, on porte atteinte à la liberté des citoyens dans leur commune » ; les vélos en libre service, c'est un choix que nous avons fait à Nice, nous avons lancé nos procédures pour ce que l'on appelle plus communément le « vélib » qui séduit, mais nous nous sommes dit que proposer le « vélib » de Rauba Capeu jusqu'au pont du Var et ne pas permettre à ceux qui avaient envie d'aller jusqu'à Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, voire jusqu'à Vence et de l'autre côté jusqu'à Cap d'Ail, de pouvoir bénéficier de la même prestation, c'était dommage et que cela valait peut-être la peine qu'on le mette en commun ; enfin l'éclairage public qui a fait l'objet d'un grand débat et dont nous sommes convenus ensemble que finalement c'était la bonne formule.

Afin de permettre que ces transferts s'accomplissent dans de parfaites conditions et qu'il n'y ait aucune rupture de service, les conventions de mandat de gestion provisoire ont d'ores et déjà été signées avec les communes. Ces conventions vont nous permettre d'assurer la poursuite de l'exercice de ces compétences en attendant les transferts de personnels qui interviendront le 1^{er} janvier 2009.

On a transféré les compétences mais chacun comprend que les personnels qui doivent assumer ces compétences sont toujours salariés des communes membres et qu'il nous fallait des conventions pour permettre à ces salariés qui restent de statut communal avant de tomber sous le statut communautaire, de pouvoir pour le compte de la communauté assumer le suivi de ces compétences. A ce jour, le nombre d'agents pouvant être transférés est estimé à 1 450, principalement dans les domaines de la voirie et de la propreté qui concernent à eux seuls près de 1 100 agents.

Je tiens à le répéter ici une fois encore, les maires seront particulièrement attentifs aux conditions dans lesquelles s'effectueront ces transferts de personnels. Ils n'emporteront que des conséquences positives sur le statut, le déroulement de carrière et les conditions de travail des agents, je m'y engage personnellement. Chacun sait que le régime indiciaire de ceux qui arriveront ici est plus favorable que celui de la plupart des communes.

Les directions des ressources humaines de l'agglomération et des communes travaillent en étroite collaboration depuis plusieurs semaines pour établir la

liste précise des agents concernés et prendre en compte les situations particulières de ceux qui exercent plusieurs missions dont certaines ne relèvent pas des compétences transférées.

Bien entendu, cette transformation aura des conséquences sur l'organigramme général des services de notre établissement public et sur le tableau des effectifs. Le nouvel organigramme a été présenté pour avis au comité technique paritaire avant-hier, en même temps que les modalités des transferts de personnels.

Parallèlement, la commission locale d'évaluation des transferts de charges poursuit ses travaux et tiendra sa prochaine réunion au mois d'octobre.

Vous le constatez, même si le vote d'aujourd'hui est une étape cruciale, il y a encore plusieurs aspects à régler au plan administratif et financier et je veux à cet instant renouveler tous mes remerciements aux cadres et agents communautaires et surtout communaux qui ont accompli un travail formidable dans une période plutôt propice aux vacances.

Ils ont été à nos côtés à l'agglomération sous la conduite de Christian Hahusseau et dans chacune de vos communes avec vos directeurs des services pour faire en sorte que le choix politique que nous avons exprimé puisse devenir une réalité dans ce calendrier. Je crois que cela mérite sincèrement des remerciements de notre part et je demande vraiment à chaque maire ici de dire, au nom de tous les conseillers communautaires, combien dans chacune de nos communes nous sommes reconnaissants à tous les personnels communaux en même temps que nous adressons à travers Christian Hahusseau toute notre gratitude et toute notre reconnaissance à tout le personnel communautaire.

Applaudissements.

A cet instant précis, je veux le dire parce que, ce que je vous dis là, j'y ai beaucoup travaillé et il se trouve qu'entre le moment où l'on m'a faxé la dernière mouture et aujourd'hui, j'aime bien tout dire, ce qu'il y a de bête avec moi c'est que je ne peux pas m'empêcher, c'est presque une maladie, en tournant le dos peut-être à ceux qui représentent l'administration et qui corrigent peut-être quelquefois ce que je leur demande de me préparer, je ne peux pas m'empêcher de dire les choses, je suis très dangereux vous savez parce que je dis tout, c'est tellement plus simple dans le monde dans lequel on vit de ne rien cacher, c'est un débat que nous avons eu avec les maires en conseil des maires, arrivé au bas de ce chapitre j'ai presque tout dit sur le transfert, sauf que j'ai demandé un point supplémentaire que je veux faire acter au moins moralement aujourd'hui, c'est qu'en même temps que l'on va transférer ces 1450 personnes, contrairement à ce qui s'est passé quand on a constitué la Communauté d'Agglomération où l'on avait dit à tout le monde « vous allez voir, c'est formidable, on va mutualiser nos moyens et cela ne coûtera pas de personnel en plus », je remarque qu'au mois de mars dernier j'ai récupéré une commune où, en lui ayant enlevé les transports, la politique du logement, le développement économique et le traitement des déchets, cela fait quand même beaucoup de

monde que n'assume plus la ville de Nice ou que n'assument plus un certain nombre de vos communes, je me retrouve avec 450 à 600 personnes de plus qu'il n'y en avait quand on a transféré ces quatre compétences de plus. Je regarde mon adjoint aux finances, monsieur Christian TORDO, pour lequel c'est un casse-tête de préparer le budget 2009 par rapport à cet héritage qui est le mien. Je le dis, ce qui a été fait par d'autres avant moi, je ne le laisserai pas faire ici. A bon entendeur salut. Il y a 1 450 personnes à transférer de nos communes pour assumer les compétences dont on fait le transfert, personnellement je n'accepterai pas qu'à Nice, ni à la Communauté d'Agglomération, il y ait un recrutement de plus. Même si on n'a pas voulu le mettre, je l'avais demandé, c'est désormais enregistré, je n'accepterai pas qu'il y en ait un de plus.

Permettez-moi de vous dire que pour gérer les ressources humaines, parce que je vois bien l'histoire, on me dit : il y a 1 450 personnes de plus à gérer ici, bien évidemment il faut augmenter la capacité de la gestion des ressources humaines. C'est dur d'être en séance publique, au moins on dit tout à l'opinion publique ici. Quel contribuable qui reçoit sa feuille d'impôts pourrait comprendre que je lui explique qu'on va mutualiser des moyens, mais qu'on va recruter beaucoup de monde pour continuer à gérer le personnel de la ville de Nice d'un côté et recruter du monde pour avoir la capacité de gérer les 1 100 personnes qu'on enlève des services municipaux pour les mettre ici ? C'est-à-dire une double gestion, pour ne prendre que cet exemple. Ma réponse est « niet ». On passe des conventions, on mutualise parce que l'esprit d'une intercommunalité c'est bien de faire des économies d'échelle, de mutualiser les moyens, et je n'accepterai pas qu'il en soit autrement.

Cela nous permettra non seulement de faire des économies de fonctionnement mais aussi, avec tout ce que nous allons économiser en fonctionnement, de dégager des marges de manœuvre pour le remettre en investissement. Ce qu'on attend de la part de la communauté urbaine c'est de faire monter la barre sur les investissements dans chacune de nos communes, pas d'augmenter la feuille d'impôts locaux parce qu'on aurait augmenté nos charges de fonctionnement.

C'est peut-être un tort de le dire mais il vaut mieux le dire avant pour être sûr que ce soit fait après. C'est dit. Chacun appréciera.

Ayant dit cela et l'ayant fait enregistrer, mes chers collègues, je ne vais pas aujourd'hui vous énumérer une nouvelle fois les avantages que cette transformation va apporter à notre établissement public et au-delà, et c'est cela qui compte pour nos communes et pour les habitants de ce territoire. J'ai déjà eu l'occasion de le faire le 26 juin et le 29 août et de vous en détailler notamment les aspects financiers. Mes collègues maires l'ont aussi fait pour beaucoup cet été au cours de leurs fêtes patronales puis devant leur conseil municipal qu'ils viennent de réunir, et je les en remercie.

Le conseil de développement a également formulé, à ma demande, un avis sur cette transformation à l'occasion d'une assemblée plénière tenue le 18 septembre. Cet avis a été favorable à l'unanimité.

Il est vrai que le conseil avait déjà engagé des réflexions approfondies sur cette question dès 2004, conformément au rôle qui est le sien aux côtés de nos instances délibératives. Je tiens, en saluant la présence parmi nous du président Serge Ferrand, à remercier l'ensemble de ses membres.

Nous avons donc convaincu la grande majorité de nos concitoyens du bien-fondé de cette évolution. Pour continuer notre route et aller de l'avant, je veux aujourd'hui vous parler de demain.

Demain, c'est le 1^{er} janvier 2009 qui sera la date officielle de naissance de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

Je veux d'ailleurs vous dire que je n'affectionne pas vraiment le terme « urbaine » qui ne correspond pas à la vision que je souhaite vous faire partager du développement de ce territoire. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé aux maires, qui l'ont accepté, qu'au-delà de l'intitulé juridique obligatoire, nous baptisions cette communauté urbaine. Je veux que le nom de baptême soit à la fois dans les statuts et dans la charte. C'est terrible, partout, quand vous faites vos discours dans vos communes, vous dites : « j'ai une bonne nouvelle pour vous, grâce à la Communauté d'Agglomération ». Vous savez comment ils nous regardent, quand on leur dit « la CANCA » ? Si nous sommes une belle communauté de destin, on peut l'appeler par son nom. Donc, désormais, on ne va pas dire : ce n'est plus la CANCA, c'est la CUNCA. Non. Nous sommes tous d'accord, à partir d'aujourd'hui nous n'avons plus qu'un mot en bouche : Nice Côte d'Azur. Nous sommes dans Nice Côte d'Azur.

Je suis persuadé que tout le monde ne peut que partager ce choix. Nice Côte d'Azur sera une véritable communauté de destin pour un développement harmonieux et équilibré du territoire.

Pour y parvenir, nous devons continuer à travailler en confiance. Les maires ont dialogué et échangé sur le futur fonctionnement de Nice Côte d'Azur. Nous avons pris des engagements que nous aurions très bien pu garder dans le secret de nos salles de réunion ; bien au contraire, nous avons voulu faire preuve de la plus grande transparence et associer en quelque sorte la population à notre projet au travers de cette charte rendue publique et qui sera votée solennellement tout à l'heure.

D'ailleurs, qu'avons-nous souhaité avec les maires ? Nous avons souhaité, alors que nous aurions très bien pu prendre une seule délibération qui englobe la charte et qui la fasse presque passer inaperçue, qu'il y ait une délibération spécifique à la charte, pour bien faire mesurer que cette charte représente notre engagement moral mutuel à chacune et à chacun d'entre nous et sera bien le pilier de Nice Côte d'Azur. C'est notre pacte moral que nous avons passé ensemble, par une phrase qui est essentielle dans cette charte : « rien ne sera imposé aux communes sans leur accord. » C'est un engagement clair et fort et tellement évident pour moi. Nous sommes réunis dans cette assemblée pour construire ensemble, additionner nos forces et nos compétences, pour être à

même de répondre plus efficacement aux légitimes attentes de nos concitoyens ; nous ne sommes pas là pour engendrer une technostucture monstrueuse qui échapperait à tout contrôle des élus et dicterait sa loi aux communes, et c'est pour cela aussi d'ailleurs que nous avons choisi de développer une véritable politique de proximité. Les maires sont unanimes à ce sujet, ce sera pour nous une préoccupation de tous les instants et c'est pour cette raison que nous avons pris deux décisions importantes en la matière.

Tout d'abord, chaque commune disposera d'un pôle de proximité afin de continuer à assurer une parfaite réactivité des services dans les domaines sensibles notamment de la propreté et des petits travaux de voirie.

Des regroupements pourront être opérés entre plusieurs communes si elles le souhaitent. Par exemple, si les communes de Duranus et Levens ont envie de regrouper leurs pôles de proximité, c'est elles qui le décideront, ce n'est pas nous. Nous, nous disons à chaque commune que nous sommes prêts à prendre la décision que chaque commune ait son pôle de proximité. Si des maires entre eux demandent à Nice Côte d'Azur qu'il y ait un pôle de proximité pour deux parce qu'ils auront eux-mêmes un levier d'action plus opérationnel, c'est vous qui connaissez votre territoire, votre terrain, vos relations avec vos administrés, ce sera donc à vous d'en décider. Mais ce n'est pas Nice Côte d'Azur qui en décidera sur le dos des communes. Pour nous, la décision qui est prise aujourd'hui est celle-ci : une commune = un pôle de proximité.

Ces pôles seront placés directement auprès de chaque maire. Vous me direz : celui qui a autorité sur les pôles c'est le président et celui qui a autorité sur le personnel des pôles c'est le directeur général des services. Je donnerai à chaque maire une délégation du président pour lui permettre d'avoir, par cette délégation, une action directe sur chacun de ces pôles, c'est-à-dire que ce qu'il exerce en tant que maire, il l'exercera en tant que vice-président délégué. On ne peut pas mieux faire.

Le maire, je le redis, reste et demeurera le donneur d'ordres dans les domaines de l'entretien, de la voirie et de la propreté. Les ordres que vous donnez aujourd'hui, vous les donnerez demain. L'objectif de cette organisation est en fait très simple : il ne faut pas rompre le lien de proximité qui existe au niveau communal. Cette proximité, beaucoup s'en sont inquiétés sur tous les bancs, voilà comment nous avons choisi d'y répondre avec l'ensemble des maires, et c'est cette proximité que nous devons maintenir et encore mieux assurer.

J'ajoute qu'une direction de la proximité territoriale aura en charge la gestion de ces pôles. Je veux par-dessus tout éviter que demain un Niçois, un Vençois ou un Tourrettan m'écrive pour me dire que dans sa mairie on lui a répondu que, la propreté étant désormais gérée par Nice Côte d'Azur, le problème ne concerne plus la commune. Je veux que chacun continue à être convaincu que son référent est son maire et celui qui a autorité sur les services d'entretien. Je n'accepterai pas non plus l'inverse d'ailleurs. Il faut vraiment installer une parfaite symbiose entre Nice Côte d'Azur et nos communes et que, quel que soit

l'interlocuteur auquel s'adresse notre concitoyen, il soit immédiatement dirigé vers la personne compétente.

C'est dans cet esprit, je l'avais dit la dernière fois, que nous allons bâtir le service « Allo mairie », en saluant notamment Stéphane CHERKI auquel je fais appel, compte tenu de son expérience, pour me conseiller dans ce domaine. Dans chaque commune, quand on fera le numéro « Allo mairie », même si c'est un numéro commun à toutes les communes, il suffira de dire « je suis de Duranus » pour que ce soit un interlocuteur en charge du dossier de Duranus qui réponde au nom du maire ou du vice-président délégué de Duranus, en quelque sorte, dans le pôle de proximité.

Ensuite, nous allons approuver aujourd'hui, si vous l'acceptez, la mise en place de la commission de proximité, comme je vous l'avais annoncé le 29 août.

Cette commission, chargée de l'évaluation de notre politique de proximité, sera composée de la manière suivante :

- les vingt-quatre maires membres de droit qui pourront se faire accompagner par un élu ou un fonctionnaire de leur choix ; à savoir que si un jour un maire ne peut pas siéger dans cette commission de proximité, on admet le principe qu'un adjoint qu'il désigne ce jour-là ou un fonctionnaire de son administration puisse l'accompagner ;
- un représentant de l'opposition siégeant au conseil communautaire ;
- le président du conseil de développement.

Je vous suggérerai d'ailleurs que nous fassions évoluer le nom du conseil de développement pour l'appeler « conseil de développement et de proximité ».

Je souhaite répondre à un engagement que j'ai pris devant un membre de l'opposition en la personne de madame Sophie DUEZ.

De plus, dans le prolongement de cet engagement que j'ai pris, je souhaite que soit invitée, à titre consultatif, au-delà du fait que l'on renforcera le conseil de développement et de proximité dans sa capacité de disposer des observatoires nécessaires pour nous faire remonter ses observations, toute personne qualifiée à participer aux travaux de la commission de proximité comme à ceux du conseil de développement et de proximité, et notamment représentants d'associations, d'usagers de services publics communautaires et toute personnalité qualifiée qui vous paraîtrait utile sur tel ou tel sujet.

La commission sera donc en mesure de se réunir rapidement. Là encore, il s'agit d'un signal fort pour ceux qui doutent de la sincérité de nos engagements.

Enfin, je veux insister une fois encore sur la nécessaire solidarité entre les communes. Elle sera, comme le prévoit la charte, un des fondements de Nice Côte d'Azur. Ainsi, dès 2009, les communes percevront une dotation de solidarité et de fonctionnement qui se substituera au principe actuel des fonds

de concours, un dossier que monsieur Alain FRERE a beaucoup plaidé parmi ses collègues maires. En effet, avec la transformation en communauté urbaine, le versement d'une dotation de solidarité communautaire ne sera plus pénalisant pour notre capacité d'investissement, contrairement à ce qui est le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, cette dotation de solidarité est pénalisante. Demain, dans notre nouveau statut, ainsi que monsieur Henri REVEL en a fait les calculs, ce ne sera plus pénalisant.

J'ajoute que le budget supplémentaire 2008 que nous présentera tout à l'heure Henri REVEL prévoit une rallonge de 1,5 million d'euros pour les fonds de concours et les dotations de solidarité communautaire.

Mes chers collègues, ce vote, comme celui du 29 août et celui que vous allez accomplir dans vos communes dans les prochaines semaines, est fondamental. Je souhaite qu'il nous rassemble au-delà des clivages politiques. Nous ne sommes pas ici pour faire de la politique politicienne, je le dis depuis le premier jour, ou alors nous n'avons rien compris aux attentes de nos concitoyens. Il faut que nous placions vraiment l'homme, la femme, l'enfant au cœur de nos préoccupations, au cœur de cette société et donc de nos réflexions et de nos projets. Demain nous allons gérer ensemble les plans locaux d'urbanisme, la voirie, les transports et, bien évidemment, si nous les gérons comme une machine technocratique plutôt qu'en étant l'émanation du suffrage universel qui exige de notre part d'apporter des réponses concrètes aux gens qui nous ont fait confiance, quels que soient les rangs au nom desquels nous siégeons, cela n'aurait pas de sens. Nous ne ferons pas un plan local d'urbanisme de droite ou une voirie de gauche. Nous bâtissons ensemble, tout simplement. Je veux donc que nous additionnions nos forces.

Je souhaite qu'un vrai dialogue s'instaure avec la Région, cher Patrick ALLEMAND, et qui est mieux placé que vous pour nous y aider ?

Je veux également faire de Nice Côte d'Azur le laboratoire de l'intercommunalité de demain. Nous voyons bien qu'avec l'Europe et la construction de l'Union pour la Méditerranée, notre modèle territorial doit s'adapter et nous pouvons en être un exemple en adoptant une organisation de la proximité cohérente.

Je veux vraiment que nous soyons cités en exemple en devenant une référence en matière de relations entre la communauté urbaine et les communes membres.

Je souhaite aussi que nous franchissions une nouvelle étape dans la conduite de nos politiques avec le département. Nous avons été à l'origine, avec mes amis au conseil général et souvent avec le soutien de l'opposition, de contrats de plan entre le conseil général et les communautés d'agglomération, qui leur ont permis de mener à bien nombre de réalisations importantes. Ce n'était qu'une première étape. Il y en aura d'autres que je proposerai à la tribune du conseil général sur le budget 2009 pour que l'on poursuive, que l'on prolonge ces contrats de plan.

C'est dans cet esprit que j'ai souhaité un rapprochement entre Nice Côte d'Azur et le conseil général en matière de transports, je le dis aujourd'hui. Plusieurs actions seront donc immédiatement engagées dans ce domaine et notamment la passation d'une convention de coordination entre les deux collectivités permettant à d'autres autorités organisatrices de transports d'y adhérer dès qu'elles le souhaitent. Aujourd'hui il y a la livrée des transports des Alpes-Maritimes, il y a la livrée des transports Nice Côte d'Azur ; demain il n'y aura plus qu'une livrée. Quand on monte dans un transport urbain ou interurbain qui relève de nos deux collectivités, de nos deux autorités organisatrices de transports, là où l'on est arrivé à la tarification unique, si l'on franchit tout de suite ce pas supplémentaire, c'est facile, nous sommes deux, nous sommes d'accord, cela incitera forcément les autres à accélérer le mouvement pour s'intégrer dans cette démarche.

L'établissement d'une gamme tarifaire commune pourrait être déployé lors de l'équipement billettique interopérable des deux réseaux prévu mi-2009, ainsi que la mise en place d'une information centralisée pour les usagers au moyen d'un site internet pour les deux réseaux, une unité d'image avec la définition d'une livrée identique et l'édition de plans communs notamment.

Vous le voyez, il est possible de faire évoluer les choses dans le bon sens, rapidement, dès lors que la seule préoccupation qui prévaut est le bien-être des habitants du territoire. Inventons donc, soyons moteurs de l'innovation et force de proposition.

Je vous propose que nous bâtissions une Nice Côte d'Azur innovante, solidaire, ouverte sur cette Méditerranée qui depuis des siècles a marqué notre histoire de son empreinte. Avec Eco-vallée mais aussi avec la réalisation de multiples projets dans nos communes, nous ferons de Nice Côte d'Azur une référence mondiale en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de solidarité. Qu'il s'agisse d'aménager la plaine du Var ou de réaliser la station d'épuration de Duranus, je veux que nous fassions preuve du même engagement pour assurer le succès de nos projets, petits ou grands. C'est notre force, nous pouvons parler de l'aménagement de la plaine du Var et en même temps de la station d'épuration de Duranus. Quel est le lieu dans notre département où l'on est capable solidairement d'aborder les deux problèmes en même temps et de les placer au même niveau, avec la même égalité des chances ?

Ainsi, nous montrerons avec force notre volonté de vivre ensemble sur ce territoire où nous partageons déjà des équipements publics importants et un patrimoine naturel essentiel. Je l'ai déjà souvent exprimé, le centre hospitalier universitaire, l'opéra ou le théâtre de Nice ne sont pas exclusivement niçois, et il en est de même, à l'inverse, pour le Baou de Saint-Jeannet, la Tête de chien à Cap d'Ail ou le Grand pré de Levens, site remarquable prisé par tous les habitants de Nice Côte d'Azur. Il convient, alors que nous approchons du 150^e anniversaire du rattachement du comté de Nice à la France, de donner l'exemple en faisant tomber les dernières frontières irréelles qui semblent subsister chez certains.

Dimanche soir, je vois encore, m'adressant à quelques médias qui sont ici, ceux qui me disaient : « comment va-t-on apprécier qu'il y ait trois sénateurs à l'ouest et deux à l'est ? » Ah bon ? C'est où l'est, c'est où l'ouest ? Il me semble que depuis quelques années, ensemble, nous avons réussi à bâtir une seule communauté de destin avec un seul département depuis la frontière italienne jusqu'à l'Estérel, depuis la Méditerranée jusqu'au Mercantour. Si l'on a encore envie de parler d'est et d'ouest, je vous demande de m'autoriser aujourd'hui à dire que l'on a bougé les frontières de l'est. La frontière de l'est, permettez-moi de vous dire qu'elle se situe désormais au moins à la limite ouest de Nice Côte d'Azur, c'est donc là qu'est la nouvelle limite. Le fleuve coule bien, me semble-t-il, au cœur de Nice Côte d'Azur. Ce n'est donc plus cela la limite est, s'il devait y en avoir une. Et, si l'on fait ce calcul, il y a bien trois sénateurs à l'est et deux à l'ouest !

En avançant ensemble, nous ferons gagner Nice Côte d'Azur et nous assurerons le bien-être de nos populations. C'est pour cela qu'elles nous font confiance et c'est mon ambition, c'est la vôtre, parce que je ne doute pas un seul instant que vous la partagiez.

Avant de vous proposer :

- d'approuver la transformation de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur en communauté urbaine, pour laquelle il est proposé la dénomination « communauté urbaine Nice Côte d'Azur » ;
- d'adopter les statuts de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur ;
- de solliciter de monsieur le préfet l'arrêté prononçant la transformation de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur en communauté urbaine ;
- d'autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents délégataires de signature à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à la notifier aux maires de l'ensemble des communes membres ;

Je demande maintenant l'avis des rapporteurs des commissions.

Il y a un amendement qui est présenté par monsieur Jean-Claude GHIRAN pour la commission « logement et politique de la ville ».

M. GHIRAN.- Il a été demandé par les membres de la commission d'enlever le terme « vidéosurveillance » et de le remplacer par « vidéo-protection ».

M. LE PRESIDENT.- Sur cette proposition de la commission « logement et politique de la ville », y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

L'amendement présenté est adopté à l'unanimité.

Toutes les autres commissions s'étant déclarées favorables à la modification de nos statuts et à la transformation en communauté urbaine, je passe la parole, avant que nous procédions au vote, à ceux qui la souhaitent.

M. ALLEMAND.- Simplement, pour commencer, un point d'organisation du débat, parce que vous avez fait une intervention relativement large, avez-vous présenté les trois premières délibérations en une seule dans votre propos introductif ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est fait, c'est terminé, après je mets au vote.

M. ALLEMAND.- J'interviens donc sur les trois délibérations.

M. LE PRESIDENT.- Entendu.

M. ALLEMAND.- Sur la première délibération, nous ne vous surprendrons pas en restant cohérents avec le vote que nous avons émis puisque c'est les statuts et que ces statuts reprennent notamment la question du transfert des compétences selon les modalités dont nous avons débattu dernièrement et sur lesquelles nous nous sommes abstenus. Je ne referai donc pas la démonstration, ce serait fastidieux, on va économiser du temps, simplement je voudrais ajouter de mon point de vue une question qui est prévue dans les statuts, celle de la représentation des communes.

Nous avons déjà évoqué cette question. Autant je suis très respectueux de la souveraineté de chaque commune, autant je considère qu'il faut faire un rééquilibrage en faveur de la commune de Nice. Or, à la fin des statuts, il y a un engagement qui est pris au-delà du rééquilibrage, c'est que les proportions ne changent jamais, ce que je considère comme étant une négociation qui n'a pas été bonne au moment de la constitution de la Communauté d'Agglomération, mais vous n'en étiez pas responsable puisque ce n'est pas vous qui avez négocié à cette époque-là ; je constate par contre que maintenant, dans les statuts tels que vous les proposez, vous vous enfermez dans ce rapport-là et je considère que de ce point de vue, la commune de Nice n'est pas suffisamment représentée.

Tout cela nous conduit à une abstention sur le dossier n° 1 qui est celui des statuts. Le groupe votera abstention nonobstant la procuration que j'ai de madame Duez qui continue à voter « oui » puisque c'est un vote qui est cohérent également.

Sur la charte, un certain nombre de questions posent véritablement problème.

La première est que dans la charte, nous comptons voir apparaître la vision partagée de ce projet. Or, c'est à peine évoqué en bas de page 2 et sur le terme, mais il n'y a rien qui démontre que véritablement on soit dans une logique de projet partagé et j'allais dire, au contraire, que la charte dans son expression à plusieurs endroits va plutôt à l'encontre de ce projet partagé.

J'en veux pour preuve ne serait-ce que la fin de la charte où il est précisé très clairement que chaque commune bâtira son plan d'investissement à court terme, à moyen terme et à long terme et que la somme de ces programmes d'investissement fera le projet communautaire. Pour moi c'est antinomique. Ce n'est pas un projet communautaire, c'est la somme des intérêts particuliers des communes, mais ce n'est pas ce que vous appelez vous-même de vos vœux, une communauté de destin, c'est le moins que l'on puisse dire.

Par contre, juste au-dessus, il y a un paragraphe sur la gestion des désaccords qui ne nous convient pas du tout, tout d'abord parce qu'il n'est absolument pas fait référence à ce niveau-là à la population. Je pense que la population peut être amenée à exprimer des désaccords et j'aurais souhaité que dans la charte on lui donne les moyens d'exprimer ces désaccords par le biais de référendums d'initiative locale, qu'on les inscrive dans la charte. Deuxièmement, on dit que le président de la communauté urbaine pourra demander, s'il le juge nécessaire, l'avis du conseil municipal. Je pense que ça ne peut pas être au bon vouloir du président de la communauté urbaine, cela doit être à l'initiative du maire. Il faut prendre le problème à l'envers, me semble-t-il.

Ce sont des raisons fondamentales. On peut aussi rajouter la question des PLU parce que c'est un peu pareil. Une juxtaposition de PLU décidés de manière autonome ne fait pas une politique urbaine communautaire.

Tout cela fait qu'on a l'impression d'avoir un « habillage » sur un projet de destin, on sait qu'il y a des enjeux financiers et nous avons été des élus responsables à ce niveau-là, mais on ne voit pas du tout sortir cette communauté de destin, en tout cas on ne peut pas dire que, de la manière dont elle est rédigée, la charte la favorisera véritablement.

En conclusion, nous voterons contre la charte.

La troisième délibération porte sur la commission de la proximité.

Vous avez pris le problème totalement à l'envers du débat que nous avons eu la dernière fois puisque nous vous avons alors suggéré au sein du groupe, par la voix de Sophie Duez notamment, d'élargir ce que pouvait être le conseil de développement à des forces culturelles associatives. Or, ce n'est pas du tout le conseil de développement qui va prendre en charge la proximité, même si vous changez son nom et vous ajoutez « conseil de développement et de proximité », c'est la commission de la proximité. Or, la commission de la proximité telle que vous la définissez, c'est le conseil des maires élargi, ce n'est pas autre chose. Il y a vingt-quatre maires, on rajoute, ou on ne rajoutera pas selon le sort qu'on réservera à l'amendement, le directeur général des services, on rajoute un membre de l'opposition et le président du conseil de développement. Là, je pense que véritablement, c'est une conception de la démocratie participative que, au fond, nous ne partageons pas du tout.

A la limite, j'aurais préféré qu'on prenne le conseil de développement, qu'on le débaptise, qu'on lui donne les missions d'une commission de proximité et qu'on

désigne un des vingt-quatre maires pour représenter la communauté urbaine au conseil de développement. Là, cela irait dans le bon sens. Mais, faire évaluer des politiques de proximité par les maires, je préférerais que ce soit les usagers qui évaluent les politiques de proximité ; or les usagers ne sont pas représentés au conseil des maires, ils sont représentés dans le conseil de développement local où il y a à la fois les associations à vocation économique, à vocation sociale, à vocation culturelle et la vie associative en général. Qui peut mieux que les citoyens dire que la politique de proximité que la communauté urbaine a mise en place fonctionne, ou ne fonctionne pas ?

En tout cas, de mon point de vue, c'est à eux que l'on doit donner la parole et ce n'est pas à un conseil des maires élargi qui prend donc le nom de conseil de proximité.

Si les choses restent en l'état, nous voterons également contre cette délibération. Je précise que c'est l'ensemble des membres du groupe « Changer d'ère » y compris ceux qui ont donné procuration.

M. LE PRESIDENT.- Sur ce dernier point, c'est une discussion puisque c'est vraiment un point sur lequel je souhaite arriver à un compromis, la manière dont vous m'avez présenté les choses est un peu confuse. Que proposeriez-vous ?

M. ALLEMAND.- Je propose que l'on confie la mission d'évaluation des politiques de proximité au conseil de développement et de proximité, je suis d'accord là-dessus, et que l'on désigne un maire pour représenter le conseil des maires au conseil de développement. Je propose l'inverse.

M. LE PRESIDENT.- Vous proposez que l'on confie l'évaluation des politiques de proximité au conseil de développement en mettant à sa disposition les outils nécessaires pour faire cette évaluation, et qu'un maire y soit désigné, voire plusieurs d'ailleurs. Je rappelle qu'on met dans la commission de proximité le président du conseil de développement qui se fait le porte-parole des décisions du conseil de développement. On se retrouve donc un peu dans un chassé-croisé, mais l'idéal est de trouver l'articulation pour que tout cela fonctionne bien avec une parfaite transversalité.

M. ALLEMAND.- Ce que je vous propose dans la méthode, c'est rigoureusement l'inverse. Sur le fond, je pense que c'est aux citoyens d'évaluer la qualité de la politique de proximité ; c'est donc le conseil de développement et les forces qu'il représente.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais il y a deux échelons. Patrick ALLEMAND, je ne suis pas opposé à ce que vous dites, à condition qu'il y ait deux échelons. D'abord l'outil qu'on va bâtir, c'est presque un outil hebdomadaire pour les maires. Vous voyez ce que je veux dire. Le conseil des maires qui se réunit quasiment toutes les semaines, a besoin toutes les semaines d'avoir un outil lui permettant de voir ce qui va et ce qui ne va pas. Quand nous allons bâtir nos pôles de proximité, par exemple, il faut que nous ayons les doléances de la

semaine pour pouvoir réajuster dans la réactivité, ce qui n'est pas le rythme de travail, vous en conviendrez, du conseil de développement.

Qu'on donne ce que vous proposez au conseil de développement pour nous faire par exemple un bilan semestriel de son appréciation du fonctionnement et des relations de la proximité, ce qui nous serait utile...

M. ALLEMAND.- Ce que nous souhaitons, c'est que l'évaluation des politiques de proximité soit une mission confiée au conseil de développement. Après, que dans la gestion hebdomadaire des pôles vous ayez une instance qui nous assiste dans cette tâche, d'accord, mais la mission d'évaluation serait confiée au conseil de développement.

M. LE PRESIDENT.- C'est-à-dire en quelque sorte que le conseil de développement rendrait chaque année un rapport d'évaluation sur la proximité, par exemple, c'est cela ?

M. ALLEMAND.- Oui, ou tous les six mois. Que ce soit eux qui soient officiellement mandatés.

M. REVEL.- Je voudrais, monsieur le Président, que l'on redescende un peu sur terre parce que, si c'est une évaluation de la politique de proximité qui a eu lieu dans l'année, à la limite pourquoi pas, mais cette politique de proximité, cher monsieur ALLEMAND, a quand même été voulue par les maires et je voudrais qu'on les laisse au cœur de la communauté urbaine. Si c'est pour faire de la philosophie, je veux bien, mais cette politique de proximité est quotidienne, comme vient de le dire le président. On ne va pas à chaque fois réunir le conseil de développement pour savoir si à Cagnes-sur-Mer ou à Saint-Laurent-du-Var on va goudronner la rue principale. C'est cela, la politique de proximité, c'est que les citoyens soient sûrs que le maire est encore à la base de tout et qu'il puisse répondre rapidement aux demandes qui lui sont faites.

Après, qu'une commission dise à la fin de l'année, comme pour une délégation de service public, ce qui a été bien fait, ce qui a été mal fait, ce qu'il convient d'améliorer, pourquoi pas, mais la véritable politique de proximité qui a été mise sur pied par les maires qui sont ici à la tribune et dans la salle, c'est exactement de donner rapidement à nos concitoyens une réponse qu'ils ont peur de ne plus avoir en ayant une communauté urbaine et avec une perte de proximité. Ce n'était pas pour faire de la philosophie ou de la psychologie de démocratie participative ou tout ce qu'on veut. Ce qu'on veut c'est que cela fonctionne. Comme les maires sont les vice-présidents et c'est eux qui sont toujours à la base, c'est la clef de voûte. La commune reste la cellule initiale et le lieu de démocratie qui va s'exprimer. Laissez quand même les maires faire le travail qu'ils font depuis des années et qu'ils font bien jusqu'à présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci, monsieur le vice-président.

Je passe la parole à monsieur Antoine VERAN qui me la demande.

M. VERAN.- Je voudrais réagir sur la proposition de monsieur ALLEMAND quant au nombre de membres de la commune de Nice dans le cadre du conseil communautaire.

Je voudrais saluer l'initiative du président Christian ESTROSI de ne pas changer parce que, si vous faites la division et si vous regardez, monsieur Allemand, il y a des petites communes qui n'auraient quasiment pas de représentants. Si la ville de Nice est aujourd'hui à 38 %, de mémoire, et non aux 49 % auxquels elle a droit, cela a été fait pour permettre une représentativité de l'ensemble des communes avec un nombre de délégués pour les plus petites comme pour les communes moyennes ; des efforts ont été faits entre autres par Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Vence et la ville de Nice, ces communes ont fait des efforts pour permettre à toutes les communes d'avoir une représentation significative. Si vous faites un autre calcul, et si par la suite vous voulez faire une démocratie participative, il faut au moins commencer par les communes et par les maires et leurs conseils municipaux pour qu'ils puissent être représentés dignement, même si l'on souhaite avoir une autre représentation et peut-être une représentation supplémentaire.

Je remercie le président de ne pas avoir touché cela et bloqué ce niveau-là dans le cadre de la charte et des statuts, de manière à ce qu'on puisse avoir la garantie d'avoir une représentativité. Regardez quand même ce que représentent 38 % à la ville de Nice par rapport à des communes qui ont 5 000 ou 6 000 habitants (*applaudissements*).

M. LE PRESIDENT.- Bien. Qui d'autre demande la parole ?

M. ALLEMAND.- Je voudrais terminer là-dessus.

Simplement, je vous remercie pour la qualité de ce débat parce que je pense que c'est important.

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est comme cela que je veux faire vivre le débat dans notre communauté.

M. ALLEMAND.- Je suis désolé, je lis une délibération, je n'ai pas la même que monsieur REVEL :

1°/ Approuver la création d'une commission de la proximité qui aura en charge l'évaluation de la politique de la proximité conduite par la Communauté d'Agglomération.

C'est votre texte. C'est donc bien l'évaluation, il n'est pas question de faire goudronner par monsieur FERRAND les rues de Cagnes-sur-Mer. Cela, c'est de la proximité au quotidien, c'est la gestion de la Communauté d'Agglomération.

C'est la mission d'évaluation que je souhaite voir confiée au conseil de développement. Si un maire vous paraît insuffisant, mettez-en trois ou quatre, mais je souhaiterais que l'évaluation soit faite par les représentants des citoyens

et pas par les élus. Sinon c'est une autoévaluation et elle ne sera peut-être pas tout à fait objective.

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai entendu.

M. INJEY.- Monsieur le Président, sur la délibération n° 0.3, j'aurais voulu dans l'absolu pouvoir voter pour parce que je pense que le fait d'avoir une commission permettant que l'évaluation des politiques de proximité soit mise en œuvre peut être utile. Ceci dit, je partage les arguments de Patrick Allemand, d'autant plus que dans les considérants, je vois « *la nécessité de procéder à une évaluation régulière des effets de cette politique de proximité sur la qualité des services rendus aux usagers* » et je pense qu'il ne faut peut-être pas décider, je vous propose de retirer cette délibération pour qu'une réflexion concertée se poursuive sur la nature de cette commission, de manière à ce qu'elle puisse répondre à la mission qui lui est semble-t-il allouée, c'est-à-dire que les usagers puissent à un moment donné s'exprimer sur la qualité des services rendus.

Sur la délibération n° 0.1, bien évidemment, monsieur le Maire, nous voterons contre avec mon collègue Michel Santinelli, c'est une confirmation de notre opposition sur ce dossier et cela d'autant que, outre les éléments qu'on a pu exprimer lors des conseils communautaires précédents ou lors des différents conseils municipaux et sur lesquels je ne reviens pas, c'est-à-dire l'aspect démocratique, concertation, collaboration, des éléments nouveaux apparaissent et, monsieur le Maire, vous parliez tout à l'heure de ne rien cacher...

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est « monsieur le Président ».

M. INJEY.- Monsieur le Président, maire, député, des éléments nouveaux apparaissent et vous avez dit « il ne faut rien cacher », mais le premier de ces éléments est que la réalité commence à se faire jour sur ce que sera la dotation globale de fonctionnement versée aux communautés urbaines.

Loin de doubler et d'atteindre 85 euros par habitant, il s'avère que cette dotation doublée dont vous ne cessez de faire l'argument choc, et encore aujourd'hui, sera en définitive bien moindre et, dans les communautés urbaines existantes, le chiffre de 60 à 65 euros circule. Comment pourrait-il en être autrement, car aujourd'hui on connaît la situation de l'État, il y a eu les cadeaux, le bouclier fiscal qui a amputé les recettes de l'État de 15 milliards d'euros, il y a les difficultés économiques avec leurs conséquences sur le budget de la Nation, la croissance de 1 % ou moins, il y a cette volonté de l'État de réduire, par exemple 100 millions d'euros en moins sur le fonds de compensation de la TVA versé aux collectivités territoriales, et il en sera ainsi très probablement avec la dotation globale de fonctionnement 2009.

Je prendrai deux exemples.

Au mois de juin, le secrétaire d'État aux collectivités territoriales parlait déjà à l'époque d'enveloppe constante sur ce financement et s'engageait auprès des collectivités autres que les communautés urbaines, à leur conserver totalement

les moyens. Déjà à l'époque, il était difficile d'avoir un euro de plus pour les communautés urbaines comme Nice. Mais, ces dernières semaines, il y a des déclarations qui sont plus inquiétantes et je pense à monsieur Jean ARTHUIS, Sénateur du groupe de l'Union Centriste, président de la commission des finances du Sénat qui déclare (je cite) : « *On n'échappera pas à une compression des dotations versées par l'État aux collectivités territoriales* ». Dans ces conditions, je pense que l'argument des 85 euros est totalement illusoire et que la réalité sera bien moindre.

Tout comme est illusoire, me semble-t-il, l'argument de la date butoir du 1^{er} janvier 2009. Un argument qui n'est développé qu'à Nice ou qu'à partir de Nice, au passage, puisque je prendrai l'agglomération de Rouen où monsieur Laurent FABIOUS, qui est quand même un homme d'État avec quelques connaissances, ne se précipite pas pour mettre en œuvre sa communauté urbaine, semble-t-il parce qu'il n'est pas préoccupé par cette date butoir...

M. LE PRESIDENT.- Parce qu'il est en retard. J'en ai parlé avec lui.

M. INJEY.- Je prends date aujourd'hui, monsieur le Président. Je pense qu'il n'y aura pas inégalité au-delà de la date d'adhésion sur les dotations globales versées aux collectivités urbaines et je prends date aujourd'hui.

Troisième élément, monsieur le Président Député-Maire, c'est le caractère fortement fictif de l'engouement pour la communauté urbaine dont vous faisiez état en citant les sondages ; un engouement tout relatif même chez vos élus, et je pense que si aujourd'hui monsieur René VESTRI est sénateur, c'est en grande partie grâce à la communauté urbaine ; et un engouement qu'on ne retrouve pas sur le terrain. J'en veux pour preuve le succès que rencontre la pétition exigeant la tenue de référendums locaux sur cette question, et d'ores et déjà je peux vous annoncer que sur plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération, les 25 % d'électeurs inscrits qui signent cette pétition sont en voie d'être atteints dans les semaines à venir.

Enfin, monsieur le Président, une dernière remarque : j'ai lu attentivement les statuts, je vois qu'y figure toujours Coaraze. Je vous ai entendu la dernière fois présenter vos engagements par rapport à la situation de Coaraze, j'ai lu les statuts, j'ai vu qu'y figure Coaraze, j'ai vu aussi qu'il ne figure aucune possibilité de rétrécissement du périmètre ; si on peut l'élargir à d'autres communes, en même temps on ne peut pas le réduire. Je vous pose donc la question : comptez-vous permettre à Coaraze, dont vous avez noté les motifs et les raisons politiques et géographiques et je n'y reviens pas, je partage complètement votre analyse du 29 août, mais comptez-vous permettre à Coaraze de quitter la Communauté d'Agglomération rapidement ?

M. LE PRESIDENT.- Madame Monique GIRAUD-LAZZARI, vous avez la parole.

Mme GIRAUD-LAZZARI.- Je voudrais prendre la parole bien entendu pour parler du cas de la commune de Coaraze hors contexte de politique partisane, j'insiste lourdement.

Moi non plus, monsieur le Président, je ne veux rien cacher et je voudrais expliquer le vote que je vais exprimer.

Lors du dernier conseil communautaire, j'avais dit mon intention de demander que soit inscrite à l'ordre du jour de cette séance une délibération relative au retrait de la commune de Coaraze de la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, elle ne figure pas à l'ordre du jour de nos débats et je ne peux dissimuler ma déception, pour ne pas dire mon désarroi, pas à l'égard de notre président en qui je garde toute confiance, ses propos au sujet de l'évolution du rattachement intercommunal de ma commune ont toujours été parfaitement clairs et les Coaraziens et moi-même y sommes très sensibles, mais à l'égard de blocages que je ne peux qualifier autrement que de technocratiques.

Notre situation est une aberration ; va-t-on maintenir cette aberration ?

Le temps est d'une importance capitale dans notre processus de sortie, vous le savez bien. Actuellement, j'ai l'impression que les actes contredisent les paroles et que leur absence limite petit à petit les possibilités de sortie. Il serait regrettable que les Coaraziens qui vous considèrent comme une autorité qui tient ses engagements soient déçus. A plusieurs reprises, la question du retrait de Coaraze a été abordée de manière informelle tant dans cette enceinte qu'en conseil des maires. Elle a toujours reçu un accueil favorable dont je vous remercie.

Ce n'est pas ma conception de l'action politique et je sais que ce n'est pas non plus la vôtre que d'abdiquer les engagements pris devant les électeurs face à des obstacles d'ordre administratif alors qu'une solution technique existe. Notre avocat l'a développée et je serais reconnaissante à notre président qu'il ait l'obligeance d'en étudier la mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Mais mon désarroi n'est que passager. J'espère fortement qu'une solution sera trouvée avec un engagement réel des services techniques et qu'une délibération concernant le retrait de Coaraze de la CANCA sera à l'ordre du jour du conseil communautaire peut-être du 1^{er} décembre, en espérant qu'il sera encore temps d'aller au bout du processus de sortie.

C'est en vertu de cette même idée que je me fais de la chose publique qu'avec constance, depuis le début du processus de transition vers la communauté urbaine, j'ai souhaité rester neutre. Au moment où il m'est demandé d'avaliser un processus sans aucun espoir pour mon village, dont ni la population de Coaraze ni mon conseil municipal ni moi ne voulons, vous comprendrez que loin de toute hostilité gratuite, je voterai contre la transformation de la CANCA en communauté urbaine.

Par contre, je ne participerai pas au vote pour les délibérations 0.2 et 0.3 parce que je considère que les résultats de ce travail accompli sont de bons résultats pour un avenir intéressant et fructueux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame le Maire et chère amie Monique.

Il n'y a plus d'autre intervention ?

M. GHIRAN.- Excusez-moi, monsieur le Président, mais j'ai annoncé uniquement le premier amendement, il y en a beaucoup d'autres mais, pour ne pas alourdir les débats, je vous demanderai l'autorisation de ne pas les lire, il s'agit juste de mises au point, mais c'est pour que ce soit conforme, si vous le permettez. Sinon, je les lis.

M. LE PRESIDENT.- Je ferai la liste des modifications avant le passage au vote, ne vous inquiétez pas. Je vais d'abord répondre.

M. GALY.- Monsieur le Président, en ce qui concerne la remarque formulée par notre collègue Patrick ALLEMAND, pour essayer d'harmoniser à la fois la commission de proximité et le conseil de développement et de proximité, peut-être pourrait-on ajouter à l'alinéa 1 : « *Approuver la création d'une commission de la proximité qui aura en charge, **après avoir pris l'avis du conseil de développement et de proximité**, l'évaluation de la politique de proximité* » de façon à ce qu'il soit institutionnalisé dans le texte que la commission de proximité prend l'avis, c'est une obligation, du conseil de développement et de proximité.

M. LE PRESIDENT.- Je veux bien tout mais, franchement, j'ai réfléchi à votre montage qui est incompréhensible. Vous dites : au fond, la majorité a pris des dispositions très fortes pour que, s'agissant de la proximité qui n'existe pas toujours dans le système actuel, l'installation de la communauté urbaine soit le moyen de rapprocher un peu plus la collectivité en général, qu'elle soit commune ou communauté, du citoyen. Et vous dites : que peut-on faire au milieu de tout cela pour faire une espèce de surenchère ? Parce que ça revient à cela. Qui a pris l'initiative de faire une commission de proximité ? Qui a décidé de faire des pôles de proximité ? Autant de choses qui n'existent pas, dans la Communauté d'Agglomération il n'y en a pas, c'est-à-dire qu'on se retrouve dans un système où il y a plus de proximité aujourd'hui qu'il n'y en avait depuis la création de la Communauté d'Agglomération, et vous venez dire que ce n'est pas assez !

Il me semble que quand vous avez été candidats pour siéger ici, parce qu'on vous a offert des places que la loi ne nous obligeait pas à vous donner, vous n'êtes pas venus ici en disant : on vient parce qu'il n'y a pas assez de proximité et qu'on va plaider pour qu'il y en ait. Avant même que vous en parliez, on décide de faire des pôles de proximité et une commission de la proximité.

Maintenant, si cela peut vous satisfaire pour que vous puissiez revendiquer d'avoir obtenu quelque chose dans le débat, il me semblait qu'en ayant rajouté le principe que pouvaient être consultés tous ceux à qui l'on ferait appel en termes de personnalités qualifiées, etc., pour aider à une écoute, à une concertation, à

un dialogue, à une plus grande proximité, c'est bien. Maintenant, qu'on rajoute une formule du type de celle que propose monsieur Jean-Michel GALY, cela ne me paraît pas mal. Mais si cela ne vous satisfait pas...

J'essaie de mener le dialogue jusqu'au bout mais il ne faut pas charger non plus. Nous sommes élus, il y a eu une élection, les électeurs nous ont choisis, ils ont élu leurs conseillers municipaux, leurs maires, ils leur ont confié des responsabilités, ils leur font confiance pour la légitimité qu'ils représentent (*applaudissements*) et dans cinq ans ils nous jugeront. Il semble que ceux qui ont décidé de faire la Communauté d'Agglomération il y a cinq ans de cela n'ont pas été si mal jugés que cela aux élections du mois de mars dernier, pour l'immense majorité d'entre eux, malgré les remarques qui ont pu être faites à l'extérieur puisque vous ne siégiez pas à l'intérieur à l'époque. Il faut que les choses soient dites aussi.

Mme ALINAT.- Sur le canton de Vence ils ont tous disparu.

M. LE PRESIDENT.- C'est peut-être pour d'autres raisons.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, ce débat avait bien commencé et là, vous venez à l'instant de forcer le trait.

M. LE PRESIDENT.- Mais non, je ne force pas le trait. Il y a un moment où il ne faut pas donner le sentiment, chaque fois qu'on donne quelque chose, de vouloir en rajouter. Nous sommes quand même dans une réunion d'adultes.

M. ALLEMAND.- On vous a proposé une conception radicalement différente, on vous a proposé de faire quelque chose de beaucoup plus moderne. Vous voulez faire évaluer la proximité par les maires, c'est votre responsabilité.

M. LE PRESIDENT.- Partout, les systèmes d'évaluation dans notre pays se font toujours à partir de commissions qui sont administrées par des élus. Au Parlement, les systèmes d'évaluation sur les politiques publiques ce sont les parlementaires ; au Conseil Economique et Social, ce sont les membres du Conseil Economique et Social ; au Conseil d'État, c'est le Conseil d'État, etc.

Tous les observatoires, toutes les politiques sont évaluées par des gens qui ont une légitimité et qui ont été désignés parce que les usagers ou les administrés ou les électeurs ont estimé qu'ils avaient un degré de compétence suffisant pour pouvoir conduire ces politiques. Arrêtons de rentrer dans le système de madame Ségolène ROYAL : allez-y, parlez et ce que vous choisirez c'est la politique que je conduirai. Vous êtes vous-même, me semble-t-il, suffisamment mature, et moi aussi, pour pouvoir, à partir du moment où on nous a confié la mission d'être des élus pendant six ans, conduire nous-mêmes les politiques et les évaluations. Nous n'avons pas envie d'être en décalage avec notre population. A partir du moment où l'on renforce la place de la proximité dans le conseil de développement, que l'on y associe des associations d'usagers, des transports par exemple ou des politiques de services à la personne, qui vont s'exprimer dans le conseil de développement, quand le président du conseil de développement va

venir dans la commission de la proximité nous dire voilà ce que les usagers du département des Alpes-Maritimes ou en tout cas de Nice Côte d'Azur ont besoin d'exprimer par ma voix, cela veut dire qu'on a respecté tous les filtres quand même, non ?

Non, ce n'est pas votre avis ? Écoutez, je pense que nous sommes quand même allés assez loin.

Vous vous abstenez, sauf madame Sophie DUEZ, sur la délibération n° 0.1. Très bien, là vous êtes complètement conformes à votre démarche, je le reconnais et je ne reviens pas dessus.

Sur ce point et sur cette délibération n° 0.1, je réponds d'abord à Coaraze.

Si l'on prenait aujourd'hui une délibération sur le retrait de Coaraze, elle serait déclarée illégale. Monique, vous le savez. Le préfet nous a alertés sur ce fait, il ne nous était légalement pas possible de la présenter devant le conseil communautaire. J'ai consulté le préfet, il me l'a écrit noir sur blanc.

Je suis tout à fait ouvert à l'examen de toute possibilité de sortie de Coaraze, je le redis ici, dans le cadre de la législation en vigueur. Je suis prêt à œuvrer au plan national notamment pour que, par le biais de textes qui nous seront soumis sur la loi de finances dans le budget des collectivités locales, on puisse glisser quelque chose qui facilite ce type de retrait, en tant que parlementaire, avec notamment les autres parlementaires qui siègent ici, et assouplir les conditions de sortie. Pour le reste, si l'on arrive ensemble à ce que le préfet mette en place lui-même le processus de sortie et que je sois consulté, je le dis aujourd'hui, nous ne nous y opposerons pas et je ferai connaître de manière constante un avis favorable. Mais je ne suis pas en mesure de prendre le risque aujourd'hui de prendre un rapport qui risquerait de rendre illégale notre décision de constitution de la communauté urbaine et donc de « mettre en l'air » tout le processus que nous avons conduit jusque-là.

Monsieur Injey, puisque vous avez l'air de tout savoir, d'être au gouvernement, d'être au cœur de ceux qui rédigent la loi de finances, de décider sur l'avenir de notre pays, j'ai un courrier signé par le représentant de l'État qui me dit ceci :

« Vous avez souhaité obtenir un certain nombre de précisions quant au régime financier dont relèvent les communautés urbaines.

Celles-ci, je le rappelle, sont soumises au régime de la taxe professionnelle unique, comme les communautés d'agglomération, et bénéficient actuellement d'une dotation d'intercommunalité moyenne d'un montant de 85,87 euros par habitant contre 44,53 euros actuellement aux communautés d'agglomération.

Si une réflexion est actuellement en cours (c'est celle à laquelle vous faites référence) en ce qui concerne le montant de cette dotation qui est, comme vous pouvez le constater, nettement supérieur à celui attribué aux autres niveaux d'intercommunalité à fiscalité propre, je puis vous préciser que cette éventuelle

réforme nécessiterait cependant d'être prévue par une prochaine loi de finances et qu'elle ne pourrait par voie de conséquence s'appliquer qu'aux communautés urbaines créées postérieurement à l'application de cette loi de finances.

Je ne peux donc que vous inviter à faire en sorte que les démarches de création de votre communauté urbaine, notamment par transformation et extension de votre actuelle Communauté d'Agglomération, puissent être menées dans les meilleurs délais. »

Signé : le secrétaire d'État en charge des collectivités locales.

J'ai donc noir sur blanc un courrier signé par le secrétaire d'État aux collectivités locales qui me dit aujourd'hui : si vous passez tout de suite en communauté urbaine, c'est 85,87 euros de manière pérenne ; si vous ne le faites pas, vous ferez vraisemblablement partie de ceux qui passeront en communauté urbaine après le 1^{er} janvier 2009 et qui, eux, ne bénéficieront plus de ce régime. J'ai donc la garantie que le régime dans lequel nous décidons, par notre vote aujourd'hui, de rentrer, nous est accordé de manière pérenne par ce courrier du représentant de l'État. Alors, monsieur INJEY, ce n'est pas la peine de faire croire n'importe quoi...

M. INJEY.- On prend date aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- ... vous faites croire n'importe quoi parce que vous faites un débat idéologique et politicien.

M. INJEY.- Non, non, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- On le fait acter : vous êtes prêt à reverser votre indemnité de conseiller communautaire au comité des œuvres sociales de la Communauté d'Agglomération si jamais vous avez perdu le 1^{er} janvier prochain ? Vous êtes prêt ?

M. INJEY.- On prend date.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous prenons acte que monsieur INJEY fera reverser son indemnité de conseiller communautaire au comité des œuvres sociales s'il a tort.

M. INJEY (hors micro).- Si ce n'est pas 85 euros, monsieur Christian ESTROSI... *(suite inaudible)* ... à une école de Nice.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est d'accord, il n'y a pas de problème.

Ceci étant dit, vous avez pris des risques importants et on n'oubliera pas de vous les rappeler.

Ceci pour le dossier n° 1. Sur la charte, Patrick ALLEMAND, vous êtes complètement dans la contradiction. Il me semble, si je reprends le compte-

rendu des dernières séances, que vous dites que les petites communes vont être sacrifiées. Je ne parle pas pour la ville de Nice parce que la ville de Nice est tranquille, elle a ce qu'il faut, mais les petites communes alors, dans tout cela ? En même temps, vous me dites aujourd'hui : premièrement, je ne peux pas approuver le fait que la commune de Nice reste avec une si faible représentation ; deuxièmement, nous allons être suspendus, sur un plan local d'urbanisme, sur une décision, à l'avis demandé à chacune des communes. C'est-à-dire que, d'une séance à l'autre, vous passez diamétralement à l'opposé de ce que vous avez affirmé à la séance précédente !

Je vais vous dire devant tous les maires ici, puisque je suis minoritaire avec les conseillers communautaires qui représentent la ville de Nice, et largement minoritaire, je suis d'autant plus minoritaire qu'en plus dans mon conseil municipal, sur la globalité de ma minorité, j'ai accordé cinq places à l'opposition, c'est-à-dire que je suis minoritaire par rapport à tous les maires et aux représentants des autres communes et en plus j'ai rajouté parmi les représentants de la ville de Nice, cinq membres de mon opposition.

Vous savez, monsieur Allemand, je n'ai pas peur d'être minoritaire et je vais vous dire pourquoi. D'abord parce que je suis un amoureux de ce territoire et parce que je suis heureux, à cette tribune, d'être non seulement au service des Niçois mais aussi au service de ces communes que je sers depuis vingt-cinq ans de vie publique dans ce département, et j'ai envie de voir prospérer autant Duranus, Levens, Cap d'Ail, Eze, Cagnes-sur-Mer, Vence, etc., que n'importe quel quartier de Nice parce que je crois en ce territoire et que, en plus de cela, je ne suis pas quelqu'un d'arrogant. Or, si je disais à cette tribune, comme vous : « je demande qu'on représente 49 % », ce serait un message d'arrogance. Vous dites qu'il faut consulter les usagers mais, en même temps, vous nous dites ici « mais je préviens tous les usagers que je souhaite que la ville de Nice au sein de laquelle je siège soit particulièrement arrogante à l'égard des vingt-trois autres communes ». C'est en gros ce que vous avez exprimé. Moi, je ne suis pas arrogant. Je veux respecter chacun et je sais très bien qu'en restant minoritaire, cela m'oblige à la culture du compromis, cela m'oblige à discuter, cela m'oblige à ne pas imposer la volonté de la grande ville aux petites communes, cela oblige chacun à faire un pas l'un vers l'autre. Et c'est parce que je n'ai pas peur de cette discussion et que je n'ai pas peur de la culture du compromis que je décide ici d'accepter le principe que la représentation de la ville de Nice reste minoritaire au sein de notre future communauté urbaine.

Voyez-vous, sur ce plan-là, nous sommes si différents, monsieur ALLEMAND, mais la différence c'est peut-être que vous, vous avez peur, et moi je n'ai pas peur, j'ai confiance dans les amis qui m'entourent et j'ai confiance aussi dans toutes les populations qui, de toute façon, le moment venu, seront consultées parce qu'il y aura des échéances électorales aux cantonales, aux régionales, aux européennes, aux municipales de nouveau et donc à la représentation communautaire, et je n'ai pas peur d'accompagner mes amis et qu'on aille ensemble s'expliquer devant elles, parce qu'il n'y a qu'une chose qui réponde vraiment à cette exigence de démocratie, c'est le moment où l'utilisateur, le

contribuable et surtout l'électeur est devant l'urne, et je n'ai jamais eu peur de tout cela.

C'est bien pour cela qu'ici, je n'ai pas essayé d'administrer cette communauté par un nombre majoritaire de voix, où chacun aurait le sentiment qu'on fait preuve d'arrogance, mais simplement en faisant en sorte que systématiquement ce soit des décisions et des choix partagés.

De ce côté-là, si vous avez envie de rejeter la charte parce que vous ne seriez pas d'accord avec cela, ce n'est pas un problème ; je ne sais pas si vous serez engagé, vous, le premier vice-président de la Région, dans la prochaine échéance régionale, mais quand il va falloir faire le tour des communes de la Communauté d'Agglomération et essayer de prendre leurs voix aux élections régionales en disant « je veux continuer à vous représenter à la Région mais je vous préviens, en tant que membre du conseil communautaire, j'ai tout fait pour que vous soyez moins représentés au sein du conseil communautaire », pour le compte, vous qui êtes censé prendre parole au nom des usagers, je n'ai pas l'impression que ce jour-là ils seront très réceptifs à votre projet de campagne. Merci en tout cas pour l'immense service que vous nous rendez aujourd'hui !

Sur la délibération n° 0.3, nous avons répondu. Nous sommes prêts à vous accorder de nous proposer des personnalités que vous souhaiteriez que l'on entende et je demande qu'on en prenne acte et que ce soit rattaché à la délibération que nous vous soumettons là pour que, systématiquement, elles soient entendues soit par la commission de proximité, soit par le conseil de développement et de proximité, pour qu'effectivement tout un chacun ait la capacité de faire remonter sa compréhension ou son incompréhension d'une politique qui n'apparaîtrait pas tant de proximité que cela, conduite par Nice Côte d'Azur.

Je rajoute à cela que, là aussi, pour garantir la transparence, dès lors que notre charte sera votée, nous veillerons à aller la signer dans chacune des mairies et dans chacune des communes en face de la population de la commune qui sera invitée. Je me rendrai personnellement dans chacune des communes de la Communauté d'Agglomération pour signer la charte avec chaque maire et chaque vice-président de la Communauté d'Agglomération et que nous puissions l'exposer et la présenter à l'ensemble de la population de chaque commune.

Je voulais le préciser à cette occasion parce que je crois sincèrement qu'en matière de proximité, si l'on regarde toutes les communautés d'agglomération ou communautés urbaines de France, nous sommes certainement celle qui fait le plus figure d'exemple.

En ce qui concerne l'amendement proposé sur la délibération n° 0.1, il convient de modifier l'annexe aux statuts, comme suit :

A la demande des membres de la commission, le terme « vidéosurveillance » est remplacé par « vidéo-protection ».

1. Page 3 : il est proposé de supprimer dans le paragraphe A « le périmètre est ainsi défini ».

(Par contre, l'instruction de ces derniers pourrait être confiée à la communauté urbaine à la demande expresse des maires).

Cette mention faisant double emploi avec le rappel des textes réglementaires du paragraphe B « les permis de construire » de la page 4.

2. Page 5 : dans le tableau « actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire » est ajouté dans la colonne « conséquences pour les communes ».

« Les communes pourront continuer de soutenir la création de logements sociaux conformément aux dispositions des articles L.302-7 et R.302-16 du Code de la construction et de l'habitation afin de réduire, le cas échéant, la pénalité imputable à la commune au titre de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 ».

3. Page 8, dans le paragraphe « lycées et collèges » : est représentée au sein du conseil d'administration du collège ou du lycée ainsi que la commune (article 421-2 du code de l'éducation).

Il s'agit bien de l'article L.421-2 du code de l'éducation.

4. Page 10 : dans la rubrique « droit de préemption urbain » est ajouté dans la colonne « commune » :

(1) Il existe une possibilité de délégation de cette compétence au profit d'une commune, pour un bien particulier ou une zone particulière.

5. Page 10 : dans les rubriques « création ou aménagement et entretien de voirie, signalisation et parcs de stationnement » est ajouté dans la colonne communauté urbaine :

(2) voir détails en annexe pages 15 à 18.

6. Page 11 : dans la rubrique « actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire » est ajouté dans la colonne « communes » :

(3) Les communes pourront continuer de participer aux financements des logements sociaux si elles le souhaitent afin de minorer les pénalités « SRU ».

7. Page 13 : dans la rubrique « création, extension et translation des cimetières et sites cinéraires hors de l'emprise des cimetières » est ajouté « existants ».

8. Page 15 : dans la rubrique « voies privées » est ajouté dans la colonne communauté urbaine :
- (4) Substitution de la communauté urbaine aux communes pour les interventions sur ces voiries privées (ouvertes à la circulation publique et dans la limite de ce que faisait la commune précédemment).
9. Page 16 : dans la rubrique « vidéo-protection » est ajouté dans la colonne communauté urbaine :
- (5) A l'exception des caméras dédiées à la gestion du trafic routier. Si des caméras existantes sont utiles à la gestion du trafic routier, la communauté urbaine pourra avoir accès à ces images.
- 10 De la page 10 à la page 18, il faut remplacer le terme « CU » par « communauté urbaine ».

En vertu de cela, je mets la délibération n° 0.1 aux voix.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Votent contre :

- ***M. Robert INJEY***
- ***M. Michel SANTINELLI***
- ***Mme Monique GIRAUD-LAZZARI***

S'abstiennent :

- ***M. Paul CUTURELLO***
- ***M. Remi GAECHTER (pouvoir)***
- ***M. Patrick ALLEMAND***
- ***Mme Catherine ALINAT***
- ***M. Michel MEINI***
- ***M. Bruno BETTATI***

M. LE PRESIDENT.- Le conseil communautaire de Nice Côte d'Azur vient à titre définitif d'adopter la transformation de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur en communauté urbaine (*applaudissements*).

0.2 Charte de la communauté urbaine

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Votent contre :

- ***M. Robert INJEY***
- ***M. Michel SANTINELLI***

- **M. Paul CUTURELLO**
- **M. Remi GAECHTER (pouvoir)**
- **M. Patrick ALLEMAND**
- **Mme Sophie DUEZ (pouvoir)**
- **Mme Catherine ALINAT**

Madame GIRAUD-LAZZARI ne prend pas part au vote.

o.3 Commission de la proximité - Création et composition

M. SPIELMANN.- Il y a un amendement de la commission eau et assainissement.

Monsieur le Président, chers collègues, en page 3 du projet de délibération, il convient dans le 2°/ de supprimer :

« le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération ou son représentant ».

L'amendement présenté est adopté à l'unanimité.

La délibération n° o.3, ainsi amendée, est adoptée à la majorité.

- Votent contre :**
- **M. Robert INJEY**
 - **M. Michel SANTINELLI**
 - **M. Paul CUTURELLO**
 - **M. Rémi GAECHTER (pouvoir)**
 - **M. Patrick ALLEMAND**
 - **Mme Sophie DUEZ (pouvoir)**
 - **Mme Catherine ALINAT**

Madame Monique GIRAUD-LAZZARI ne prend pas part au vote.

o.4 Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant : décisions du président

M. LE PRESIDENT.- Ce sont les décisions du président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Je vous propose de prendre acte des vingt-quatre décisions que j'ai prises entre le 18 août et le 25 septembre 2008.

Il n'y a pas de vote.

Le conseil communautaire prend acte.

M. LE PRESIDENT.- Je cède maintenant la parole à Roger MARTIN, président de la commission « aménagement, développement économique et emploi », qui va nous présenter le dossier n° 1.1 en l'absence de Louis NEGRE.

Monsieur Martin, vous avez la parole.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ROGER MARTIN,
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE,
EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LOUIS NEGRE,
PREMIER VICE-PRESIDENT**

1.1 Facturation des services matériels de la pépinière d'entreprises Nice Côte d'Azur aux partenaires de la création d'entreprises et au Conservatoire national des arts et métiers de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

M. MARTIN.- La délibération n° 1.1. est relative à la facturation des services de la pépinière d'entreprises Nice Côte d'Azur aux partenaires de la création d'entreprises et à l'extension de ces facilités au Conservatoire national des arts et métiers de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Je vous rappelle que la pépinière d'entreprises a été lancée le 28 janvier 2008 et que ses tarifs ont été définis le 26 juin 2008. Elle est installée dans la plaine du Var et un certain nombre de partenaires sont associés à la création de cette pépinière. Ils sont au nombre de onze et ces partenaires ont la possibilité d'utiliser les services de la pépinière.

Cette délibération a pour objet d'autoriser la facturation des services qui sont offerts à ces partenaires.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers de Provence-Alpes Côte d'Azur a demandé d'être associé à la pépinière d'entreprises. Il s'agit donc d'étendre la possibilité de facturer les services de la pépinière au CNAM et aussi d'autoriser le CNAM à effectuer des cours de formation aux PME/PMI dont l'effectif est inférieur à 50 employés.

S'il n'y a pas de questions, je demande l'avis des rapporteurs des commissions.

M. SCOFFIÉ.- Avis favorable de la commission « finances et administration générale ».

M. GHIRAN.- Avis favorable de la commission « aménagement, développement économique et emploi ».

La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à monsieur Henri REVEL pour nous présenter l'affectation du résultat 2007 et, dans le prolongement, le budget supplémentaire 2008.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HENRI REVEL,
VICE-PRESIDENT**

2.1 Affectation du résultat de l'exercice 2007

M. REVEL.- Mes chers collègues, après le compte administratif que nous avons voté, les soldes positifs ou négatifs de ce compte administratif sont à affecter au résultat de l'exercice 2007, de la manière suivante :

Budget principal

Aucune affectation obligatoire n'est à effectuer puisqu'il y a un solde d'investissement positif, ce qui est très rare.

En revanche, il est proposé une affectation partielle à la section d'investissement de 12 708 359,08 euros, au compte 1068 (compte de réserve) et une affectation du solde disponible, soit 6 013 359,28 euros, au poste budgétaire 002 (poste de solde pour l'année N+1).

Budget annexe de l'assainissement

Il est proposé l'affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de la totalité de l'excédent dégagé, soit 111 626 000 euros au compte 1068, et l'affectation du solde disponible, soit 11 905 000 euros à l'excédent reporté de fonctionnement, au poste budgétaire 002.

Budget annexe des transports

Il est proposé l'affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la totalité de l'excédent dégagé, soit 3 943 287 euros au compte 1068, et

l'affectation du solde disponible, soit 123 698 euros à l'excédent reporté de fonctionnement au poste budgétaire 002.

Budget annexe de l'eau

Il est proposé l'affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 4 767 772 euros au compte 1068, et l'affectation du solde disponible, soit 2 148 794 euros à l'excédent reporté de fonctionnement au poste budgétaire 002.

Budget annexe du laboratoire de l'environnement

Il est proposé le report au poste budgétaire 001 de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit 27 749 euros, et le report au poste budgétaire 002 du résultat déficitaire pour un montant de 289 159 euros.

Budget annexe de Nice Méridia

Il est proposé l'affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 15 147 859 euros au compte 1068, et le report au poste budgétaire 001 du déficit de la section d'investissement de 518 357 euros.

Voilà les affectations qui vous sont proposées.

S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2.2 Budget supplémentaire 2008

M. REVEL.- Vu la complexité de la chose, ce budget doit être voté par chapitre.

Vous avez pu observer, sur les remarquables documents fournis par les services financiers de la Communauté d'Agglomération, que tout est tout à fait compréhensible, c'est très bien expliqué.

Le budget, disais-je, doit être voté par chapitre mais avant, je veux simplement vous dire que dans ce budget de 150 millions, environ 110 millions concernent des écritures d'ordre, des rattrapages de crédits d'un article à un autre, et 27 millions sont inscrits au titre de la communauté urbaine. Ce budget tient compte déjà de la communauté urbaine, pour pouvoir rembourser les communes qui en auront fait la demande. On versera aux communes l'AC de 2007 et 2008 jusqu'au mois de décembre, mais une réduction des titres sera faite, qui nous permettra de rembourser la communauté urbaine de ce que vous aurez perçu en trop. En 2009, nous partirons avec l'AC qui aura été déjà évoquée au mois d'octobre et au mois novembre. Nous avons jusqu'en 2009 pour faire une attribution de compensation définitive. Entre-temps, nous

utiliserons une attribution provisoire pour permettre à la communauté urbaine de faire son travail.

Comme l'a dit le président tout à l'heure, 1 500 000 euros en fonds de concours ont été mis à votre disposition. Ce sont les dépenses importantes qui ont eu lieu.

Au budget des transports, le passage de la taxe sur les salaires par rapport à la TVA nous fait gagner 5 000 000 euros. On enlève ces 5 000 000 euros d'un emprunt. La Communauté d'Agglomération, depuis le début, s'attache à tous les BS à essayer d'enlever des emprunts. C'est une politique qui a porté ses fruits et qui nous permet d'être correctement perçus dans ce domaine.

Chaque chapitre du budget supplémentaire ayant été soumis au vote, le groupe socialiste, le groupe communiste et le groupe Vert s'opposant à chacun de ces chapitres, le budget supplémentaire 2008 (délibération n° 2.2) est adopté à la majorité.

Votent contre :

- ***M. Robert INJEY***
- ***M. Michel SANTINELLI***
- ***M. Paul CUTURELLO***
- ***M. Rémi GAECHTER (pouvoir)***
- ***M. Patrick ALLEMAND***
- ***Mme Sophie DUEZ (pouvoir)***
- ***Mme Catherine ALINAT***

2.3 Taxe professionnelle pour 2009 - Cotisation minimum - Choix du local de référence

M. REVEL.- Il s'agit de la cotisation minimum de taxe professionnelle qui avait été instaurée pour des entreprises exerçant une activité pendant moins de neuf mois dans l'année ou pour des petites entreprises. Il s'agit d'une taxe professionnelle forfaitaire. Nous nous sommes aperçus que beaucoup d'entreprises en bénéficiaient depuis de nombreuses années. Nous nous sommes penchés sur ce problème avec la commission des finances et nous nous sommes aperçus que si l'on changeait la valeur des bases locatives de cette taxe professionnelle minimum, nous pouvions gagner une centaine d'euros par taxe professionnelle, ce qui ne ruinera pas les personnes soumises à cette taxe, notamment des hôteliers, des restaurateurs, des entreprises du secteur tertiaire, et cela représentera pour notre communauté une plus-value de 1,5 million d'euros.

Il vous est proposé de retenir pour le calcul de cette taxe professionnelle une valeur locative de base correspondant à celle d'une maison de 65 m² située sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, où les taxes d'habitation sont les moins chères, ceci permettant de porter la taxe professionnelle de ces entreprises de 271 euros à 372 euros.

Ce n'est pas ruineux pour elles et cela nous fait quand même gagner 1,5 million d'euros.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je mets aux voix.

La délibération n° 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2.4 Taxe professionnelle pour 2009 - Exonération des cinémas classés art et essai

M. REVEL.- Cette délibération, que nous présentons depuis plusieurs années, permet d'exonérer les cinémas d'art et d'essai de taxe professionnelle.

La délibération n° 2.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2.5 Taxe professionnelle - Jeunes entreprises innovantes et jeunes entreprises universitaires - Exonération

M. REVEL.- Il s'agit d'une exonération de taxe professionnelle pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires.

La délibération n° 2.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci, monsieur CIOTTI, de nous rapporter les dossiers n° 5.1 et 5.2.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ERIC CIOTTI,
VICE-PRESIDENT**

5.1 Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains - Rapport d'activité du délégataire ST2N - Exercice 2007

M. CIOTTI.- Il s'agit simplement, dans ce dossier, de prendre acte du rapport d'activité du délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains pour l'année 2007.

Ce rapport nous a été adressé par la société ST2N. Vous en avez tous eu connaissance. Il précise les grands axes des résultats de l'activité transports pour l'année 2007 qui marque notamment une augmentation de l'ordre de 8 % de la fréquentation des lignes, année 2007 qui avait été aussi caractérisée par l'ouverture sur le dernier mois de l'année de la ligne 1 du tramway.

Vous avez connaissance de ce rapport, nous vous demandons d'en prendre acte.

Je suis naturellement à votre disposition pour des précisions que vous souhaiteriez obtenir.

Le conseil communautaire prend acte.

5.2 Amélioration de la desserte par le réseau Ligne d'azur

M. CIOTTI.- Il s'agit d'engager une nouvelle action d'amélioration de la desserte du réseau Ligne d'Azur. Cette délibération liste plusieurs propositions qui vont toutes dans le sens d'une amélioration importante du fonctionnement du réseau. Nous avons engagé, lors d'un précédent conseil communautaire, la modernisation, l'extension, l'augmentation des fréquences, la mise en place de lignes le soir et le week-end. Ces mesures sont en train d'entrer en vigueur, pour la plupart elles l'ont été depuis le 1^{er} septembre, 117 chauffeurs de bus ont été recrutés et je crois qu'on peut mesurer depuis quelques jours une amélioration extrêmement importante du fonctionnement du réseau Ligne d'azur. Nous souhaitons aller encore plus loin, à l'aune des observations qui ont été faites à partir des premières mesures et des mesures principales qui ont été engagées.

Nous vous proposons donc, par cette délibération, une série de dispositions qui concernent l'amélioration de la ligne 14 qui sépare le square Daudet du Mont-Boron ; c'est une ligne que nous allons séparer en deux pour en augmenter la fréquence.

Nous vous proposons également d'améliorer l'offre pour la desserte de plusieurs établissements scolaires :

- le lycée Thierry Maulnier sur la ligne 51 en provenance de Saint-Laurent-du-Var et sur la ligne 59 en provenance de La Roquette-sur-Var et de Saint-Martin-du-Var
- le collège de l'Archet avec le doublage de la ligne R
- le collège de Beaulieu avec la ligne 84

Nous vous proposons également de modifier la ligne T89 qui permettra une liaison entre Saint-Blaise et Levens. Cette ligne sera complétée par la mise en place d'un service à la demande par taxi pour Levens et Tourrette-Levens.

Nous vous proposons également d'améliorer la desserte de l'hôpital de l'Archet par l'extension de la ligne U.

Nous vous proposons également d'engager des réflexions complémentaires - ce n'est pas encore la mise en œuvre - pour optimiser la ligne 30 entre la gare SNCF et le port Riquier et pour améliorer la desserte de Falicon.

Enfin, et c'est une mesure importante, nous vous proposons de créer une navette T32 qui assurera la liaison et la desserte de tout le quartier du port pour procéder à un rabattement vers la ligne 1 du tramway. C'est une navette qui était réclamée et attendue par les habitants de ce quartier et qui permettra dans un premier temps d'assurer un meilleur fonctionnement de tous les services de transport qui étaient aujourd'hui affaiblis. Cette navette empruntera le pourtour du port, elle rejoindra la place Garibaldi, le boulevard Franck Pilatte et ira jusqu'au début du cours Saleya.

Toutes ces mesures sont listées dans cette délibération que je vous propose d'approuver.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. CUTURELLO.- C'est à propos d'une modification souhaitée mais qui ne figure pas dans les propositions que vous venez de faire concernant la ligne 12 qui part de la gare SNCF et qui rejoint le secteur Caucade, Henri Matisse.

La ligne avait été modifiée lors des travaux d'élargissement du pont de la Tour, lors du doublement de la voie rapide. Son parcours avait été modifié et, à la fin des travaux et après la remise en service du pont de la Tour dans son intégralité, malheureusement pour les riverains de ce secteur, la ligne est restée dans la modification telle qu'elle avait été faite pendant les travaux, elle n'est pas revenue à l'état initial. Des pétitions ont été faites par les riverains à l'époque, je m'en étais ouvert à monsieur NEGRE qui avait alors cette responsabilité et sa réponse n'était pas très convaincante. Je souhaiterais que peut-être on puisse réexaminer cette question pour donner satisfaction, parce que cette ligne permettait aux gens qui habitent le secteur Henri Matisse de pouvoir descendre vers les supermarchés qui sont plus bas sur l'avenue de la Californie, alors qu'aujourd'hui ils sont obligés de faire des détours et ils sont pénalisés ; en même temps cela pénalise le transport.

M. CIOTTI.- C'est un dossier qui ne nous avait pas échappé et le président de la Communauté d'Agglomération m'avait demandé de le regarder. Nous travaillons avec les services, en fonction des nouvelles fréquences qui ont été mises en place, pour procéder à une évaluation globale, mais c'est un dossier sur lequel nous travaillons, nous serons en mesure de répondre à la demande du président dans les semaines qui viennent sur ce dossier.

M. CUTURELLO.- Merci.

M. VERAN.- Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour cette ligne nouvelle et l'augmentation des fréquentations et pour dire que sans la

Communauté d'Agglomération, même pas en rêve on n'aurait pu envisager ce transport, et à un euro. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je mets aux voix la délibération n° 5.2.

La délibération n° 5.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hervé PAUL, pouvez-vous nous présenter les dossiers 13.1 et 13.2 ?

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HERVE PAUL,
VICE-PRESIDENT**

13.1 Gestion du service public de l'eau potable sur le territoire des communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche

M. PAUL.- Suite à une délibération du 17 décembre 2007 du conseil communautaire, la commission d'ouverture des plis a procédé le 7 février à l'enregistrement et à l'ouverture de six candidatures. Une candidature a été rejetée et c'est donc cinq candidats qui ont été autorisés à concourir. En réalité, seulement deux entreprises avaient remis une offre.

La commission de délégation de service public s'est réunie et vous a proposé, monsieur le Président, de ne retenir qu'une société pour négocier, l'offre de la société la Lyonnaise des Eaux présentant une non-conformité substantielle au cahier des charges, caractérisée par le fait qu'elle ne respectait pas le plafond du prix du mètre cube d'eau.

Deux réunions de négociation ont eu lieu le 22 juillet 2008 et le 5 août 2008 avec la société Veolia et la dernière offre présentée par cette société, qui a été présentée par le candidat comme étant son offre finale et non susceptible d'être négociée, ne correspond pas aux attentes de la Communauté d'Agglomération en matière de montant d'engagement pour le renouvellement des canalisations, ce qui nous conduit aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération, à déclarer sans suite, si vous en êtes d'accord, la procédure de délégation initiée le 17 décembre 2007 et à mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2009, l'exploitation en régie du service public d'eau potable sur les communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche, étant entendu qu'il s'agit d'une période de six années en attendant la fin de la délégation de service public de la ville de Nice, car la procédure et la volonté de la direction de la Communauté d'Agglomération, matérialisée par une décision du conseil des maires, est de

relancer à l'issue de la délégation de service public de la ville de Nice, de nouvelles délégations de service public sur un périmètre élargi à ces trois communes de Saint-André-de-la-Roche, Falicon et La Trinité et aux anciennes communes du SILCEN, sur un périmètre beaucoup plus large qui permettrait d'homogénéiser les services, de rendre pertinents les systèmes hydrauliques et en même temps la tarification.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

13.2 Travaux et prestations aux particuliers dans le cadre de la gestion directe du service de l'eau - Tarifs

M. PAUL.- La délibération n° 13.2 concerne la fixation des tarifs de la régie communautaire de l'eau. Vous avez la liste de tous les tarifs qui doivent être fixés. Je pense que c'est très détaillé, je ne peux pas vous les lister parce qu'ils sont très nombreux.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 13.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Notre conseil communautaire s'achève ainsi. Je veux vous remercier et vous indiquer que notre prochaine réunion se tiendra le 1^{er} décembre prochain.

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 17 h